



**ACADÉMIE  
DE NICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Pôle ressources humaines**

**Direction de l'encadrement et des  
personnels administratifs,  
techniques, sociaux et de santé  
(DEPAT)**

**Dispositif de détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.**

**Opérations à mettre en œuvre pour l'année scolaire 2025/2026.**

**Destinataires :**

Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale ;  
Les chefs d'établissement d'enseignement public ;  
Les chefs de département et de service du rectorat.

Référence : Instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (BOEN n° 14 du 7 avril 2022).

**Dossier suivi par :**

- M. Le Péculier, chef du service de l'encadrement 04.93.53.71.48 [Jerome.Le-Peculier@ac-nice.fr](mailto:Jerome.Le-Peculier@ac-nice.fr)
- M. Foussard, chargé de recrutement 04.92.15.70.84 [jean-dominique.foussard@ac-nice.fr](mailto:jean-dominique.foussard@ac-nice.fr)

Le texte cité en référence prévoit la possibilité pour les personnels enseignants, d'éducation et psychologues d'être détachés dans le corps des attachés d'administration de l'Etat. Les personnels intéressés sont invités à s'y reporter.

Depuis septembre 2022, ce sont près de 150 personnels enseignants, d'éducation et psychologues (Psy-EN) qui ont pu être détachés chaque année au niveau national dans le corps des attachés d'administration de l'Etat et occuper des fonctions de conception, d'expertise, de gestion ou de pilotage d'unités administratives.

Les lieux d'exercices sont nombreux et variés. Les deux tiers des attachés d'administration de l'Etat exercent dans les établissements publics locaux d'enseignement, en tant que secrétaires généraux d'EPL, fondés de pouvoirs, gestionnaires délégués ou agents comptables. Un tiers d'entre eux exercent des fonctions d'encadrants en rectorat ou en direction des services départementaux de l'éducation nationale, principalement dans les métiers de la gestion administrative (famille professionnelle RH du REME qui comprend les ressources humaines mais aussi les examens et concours). Ils peuvent également exercer dans les métiers de la gestion budgétaire et financière, par exemple dans les services des affaires financières ou de l'organisation scolaire.

Sous réserve de modification du calendrier, les personnels sélectionnés bénéficieront d'une formation, obligatoire, de 10 semaines, assurée par l'institut régional d'administration (IRA) de Bastia : 4 semaines en septembre 2025, 4 semaines en mars 2026, puis 2 semaines en juin 2026.

Les personnels enseignants (du premier et du second degrés), d'éducation (CPE) et psy-EN fonctionnaires titulaires en activité de catégorie A, volontaires pour intégrer la filière administrative par la voie du détachement seront sélectionnés à partir du début d'année 2025 sur la base du dossier de candidature qu'ils auront établi.

## CANDIDATURE

Les candidats doivent compléter le formulaire de candidature ci-joint (annexe R7A) et formuler leur(s) vœu(x)

- d'univers professionnel :
  - o EPLE
  - o Services académiques déconcentrés
- de localisation au sein de l'académie de Nice (département(s) / ville(s))

Ils doivent joindre un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation mettant en évidence les compétences détenues et leurs aspirations professionnelles.

Les candidats doivent imprimer le formulaire de candidature complété, le porter à la connaissance du chef d'établissement ou de l'autorité hiérarchique dont ils dépendent qui le signe et y apporte son cachet.

L'ensemble des 3 documents énumérés doit être déposé en pièces jointes sur le formulaire à renseigner en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/academie-de-nice-pole-rh-formulaire-de-candidature-2> sur l'application « démarches simplifiées ».

Lors de votre première connexion, vous devrez créer un compte avec votre adresse académique (format @ac-nice.fr).

Les candidats devront renseigner tous les champs de ce dernier, déposer les trois documents susmentionnés et valider leur dépôt dans le calendrier prévu par la circulaire.

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

## Calendrier

- La période de candidature s'étend du 25 novembre 2024 au **7 janvier 2025**, délai de rigueur.
- Après la phase de présélection sur dossier, les entretiens avec les candidats dont le dossier aura été retenu se dérouleront le 5 février 2025.
- Les agents seront informés des suites données à leur candidature, par la voie hiérarchique.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité, y compris à ceux qui seraient momentanément absents.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Fait à Nice, le 21 novembre 2024

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT**

SIGNEE

ANNEXES :

Annexe 1 : calendrier prévisionnel rentrée scolaire 2025-2026

Annexe R7A – formulaire de candidature.